
Le Canada membre de la CITELE

Lors de la Onzième Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), qui s'est tenue à Sainte-Lucie en décembre dernier, les participants ont approuvé à l'unanimité une résolution demandant l'admission du Canada au sein de la Conférence interaméricaine des télécommunications (CITELE) de l'OEA.

Depuis 1971, le Canada a participé activement aux activités de la CITELE à titre d'observateur, partageant son savoir-faire et fournissant des services de formation, ainsi qu'un soutien financier.

Son nouveau statut lui permettra, toutefois, d'exercer une plus grande influence et reflétera davantage la priorité qu'il accorde à ses relations avec l'Amérique latine.

Depuis quelques années, la CITELE joue un rôle important de coordination dans la préparation des conférences administratives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui établissent la réglementation applicable aux télécommunications internationales. Ces conférences internationales et régionales sont importantes pour le Canada.

Goodwood Data à l'avant-garde en matière d'ordinateurs

Une petite entreprise de Carleton Place (Ontario) a obtenu deux contrats de vente importants à l'étranger.

La compagnie Goodwood Data Systems Ltd. a vendu à Hong Kong un système de dépistage des typhons, et à la Yougoslavie, un réseau de télécommunications aéronautiques.

Ce réseau de télécommunication, approuvé par l'Organisation internationale de l'aviation civile, permet d'enregistrer tout le trafic aérien sur ordinateur. Avant sa mise au point, lorsque la tour de contrôle voulait vérifier si les instruments de bord fonctionnaient bien, il lui fallait envoyer une personne sur place.

Selon le président de la compagnie, M. David Butler, le Canada est le seul pays à posséder un système aussi perfectionné.

Autres produits

Goodwood Data Systems Ltd. vend aussi des systèmes pour l'entraînement des pilotes sur de nouveaux avions. L'entreprise a obtenu un contrat de \$500 000 de la compagnie aérienne United Airlines

pour entraîner des pilotes sur les nouveaux *Boeing 767*.

Une autre réussite de Goodwood est un système d'ordinateur qui permet d'établir les prévisions météorologiques toutes les trois heures. Ce système produit automatiquement une carte sur les conditions atmosphériques selon une technique mise au point à l'Université McGill, à Montréal.

Raquettes pour l'armée américaine

Une société canadienne a signé un contrat avec le ministère de la Défense nationale des États-Unis à qui elle fournira 16 500 paires de raquettes au cours de la prochaine année.

La société Magline of Canada Ltd., de Renfrew (Ontario), se spécialise dans la fabrication de produits en magnésium et en aluminium. Elle a fabriqué, depuis 1950, quelque 100 000 paires de raquettes pour des fins militaires ou commerciales.

Ce dernier contrat a été négocié par l'entremise de la Corporation commerciale canadienne (CCC). La Corporation conclut des contrats avec les gouvernements étrangers et des organismes internationaux au nom de fournisseurs canadiens de biens et services.

L'industrie canadienne des pièces d'automobile se tourne vers l'avenir

Le ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb Gray, a annoncé que l'on réserverait, au cours des deux prochaines années financières, \$25 millions à l'industrie des pièces d'automobile.

Cette aide se fera dans le cadre du Programme de restructuration des secteurs industriels particuliers, qui fait partie du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAIM).

Le principal objectif du volet "sectoriel" du PAIM est d'inciter les sociétés, surtout les petites et moyennes entreprises (PME), à entreprendre des projets viables, dans des secteurs désignés à la suite d'un important bouleversement industriel, et à la condition que ces projets ne reçoivent pas déjà une aide suffisante dans le cadre d'autres programmes.

En annonçant cette aide gouvernementale à l'industrie des pièces d'automobile, M. Gray a précisé que le secteur traversait actuellement une période importante de changement, reflétant les conditions de

l'industrie de la fabrication des automobiles.

"Les fabricants de voitures tendent, de plus en plus, de s'approvisionner auprès de sociétés indépendantes du monde entier, ce qui offre des possibilités intéressantes aux fabricants canadiens de pièces d'automobile", a ajouté le Ministre.

La restructuration et la modernisation des entreprises canadiennes sont donc très importantes si ces entreprises veulent répondre à la demande de pièces pour automobiles importées et de la nouvelle génération.

L'industrie canadienne des pièces d'automobile, qui est concurrentielle au niveau international, est axée sur les exportations, lesquelles représentent plus de 9 p. cent de la valeur ajoutée de la fabrication canadienne.

Programme d'aide aux travailleurs

Le gouvernement a mis en place un Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs, pour assister les personnes victimes de mises à pied massives.

Dans le cadre de ce programme, les travailleurs recevront des prestations de préretraite s'ils satisfont à certains critères de base; il leur faudra en particulier:

- être citoyens canadiens et résider au Canada;
- avoir entre 54 et 65 ans au moment de la mise à pied;
- compter au moins dix ans de service au sein d'une même entreprise durant les 15 années précédant la date de la mise à pied;
- avoir épuisé les prestations d'assurance-chômage et avoir un certificat de la Commission de l'emploi et de l'immigration les classant parmi les personnes sans perspective d'emploi ou ayant accepté un emploi rémunéré à un taux inférieur à celui de leurs gains hebdomadaires moyens précédents.

D'autre part, il faudra que l'industrie ayant effectué la mise à pied soit située dans une zone désignée sous le Programme et que la mise à pied touche au moins 10 p. cent de l'effectif de l'usine, ou un minimum de 50 employés.

Le taux des prestations est fixé à 60 p. cent des gains hebdomadaires assurables.

N'importe quel travailleur, syndicat ou autre organisation représentant les intérêts des travailleurs mis à pied dans les collectivités et industries désignées peut présenter une demande de certification.